



Commandement aux fins de saisie vente

Par **rafael34_old**, le **26/07/2007 à 20:03**

Bonjour, je suis actuellement responsable d'une micro entreprise domiciliée chez ma mère. Est il possible qu'en cas de litige avec un organisme comme l'urssaf, la ram, le trésor public.....; ces derniers puissent saisir par l'intermédiaire d'un huissier les meubles de ma mère? Je dois avouer que je suis très angouissé rien quand y pensant, car j'ai de grosses difficultés financières et je crains ne pouvoir y faire face. (je suis actuellement entrain de remplir une déclaration de cessation de paiement).rn Je serai très heureux que quelqu'un me réponde car c'est difficile de se sentir seul face à ce genre de problème. Merci d'avance